



Droits des grands-parents AU SECOUR

Par TRISTANTINO

Bonjour

J'ai deux enfants 5 ans et 7 mois. Mes parents étaient très proches de nous. Nous partions en vacances ensemble ils voyaient les petits 2 à 3 fois par semaine. Au fil des années mes parents ont commencé à être toxique pour mon fils aîné. Ils disaient du mal sur nous les parents à notre enfant. Ils ont fait un transfert entre mon frère handicapé et mon fils aîné. Mes parents ont commencé à faire des obsessions. M'ont dit que mon fils était le fils qu'il aurait du avoir etc. Ma mère venait à l'école de mon fils et prenait des décisions (prendre rdv avec le directeur d'école) sans mon autorisation etc. Ils ont fini par acheter un appartement (sur plan) en face de ma fenêtre ! (Ils habitent pour le moment à 15 min en voiture de chez moi). Ils auront leur appartement dans 2 ans. La spécificité c'est que cette appart est au nom de mon frère (handicapé). Pour que mes parents puissent par la suite être hébergés par mon frère et moins payer d'impôts !

Je précise tous les détails car ils peuvent avoir leurs importances... depuis 2 mois j'ai coupé les ponts avec mes parents. Ils sont venus devant l'école de mon fils (alors que je ne voulais pas qu'ils viennent) ont appelé mon fils qui a traversé la route sans regarder. Nous nous sommes violemment disputés devant le petit. Mon père m'a menacé de faire-valoir ses droits de grand-parents. Je suis par la suite allée porter plainte pour menace de mort réitérée (enregistrement vocal) il me menace souvent. Facture pédopsychiatre. Traitement pour angoisse de mon fils (peur d'aller à l'école) texto de mon père disant ne plus vouloir nous voir il fait le chaud et le froid. Pouvez-vous me donner des conseils ? Est-ce qu'avec tout ça je peux avoir gain de cause ?

J'ai en ma possession :

Plainte pour menace de mort réitérée (en cours)

Facture pédopsychiatre avec la date qui est proche de la plainte

Traitement pour mon fils pour calmer ses angoisses (traumatisme par mes parents il a peur de les voir devant l'école)

Texto de mon père où il écrit ne plus vouloir nous voir (mes enfants mon mari et moi-même qq mois auparavant) il fait le chaud et le froid.

Je peux avoir en ma possession des attestations disant qu'il a essayé de me frapper j'ai des témoins.

Je veux absolument empêcher qu'ils gagnent en cas de procès. Mon frère aîné est handicapé et il a une fois frappé très fort mon fils. Mon fils de 5 ans ne veut plus les voir. Ils disent à mon fils que nous sommes jaloux d'eux ils nous dénigrent le petit veut plus les voir.

Pouvez-vous me donner des conseils et aussi me dire si avec tout ce que j'ai en ma possession le juge sera-t-il en ma faveur ?

C'est horrible cette loi de quoi tuer des enfants !